

Crédit de Fr. 400'000.- pour le renouvellement des systèmes d'exploitation, la sécurisation des données et l'adaptation des infrastructures réseau :

- information s'agissant de la dépense de Fr. 300'000.- selon l'art. 76 LC**
- approbation du solde du crédit de Fr. 100'000.-**

INFORMATION PREALABLE

Ci-dessous, le Conseil communal présente le crédit de Fr. 400'000.- pour le renouvellement des systèmes d'exploitation, la sécurisation des données et l'adaptation des infrastructures réseau, accepté par les commissions communales concernées et sur lequel le Conseil de Ville devait initialement statuer lors de sa séance du 30 mars 2020.

La crise liée au COVID-19 a forcé les Autorités à annuler cette séance, de même que celle du 27 avril 2020. Toutefois, vu l'urgence de certains éléments contenus dans ce crédit, le Conseil communal, en vertu de l'art. 76 de la Loi sur les communes et avec l'autorisation du Délégué aux affaires communales, a engagé les dépenses impératives liées aux points 2.1 et 2.2 décrits plus loin. Ci-dessous, pour information, la teneur de l'art. 76 LC (RSJU 190.11) :

*D. Cas d'urgence **Art. 76** Si un cas de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, épidémie ou autre) empêche la convocation de l'organe supérieur compétent au sens des prescriptions ordinaires, le conseil communal est habilité, en lieu et place de cet organe, à prendre des décisions concernant des affaires qu'il n'est pas possible de remettre à plus tard.*

Ainsi, dans le cadre du présent crédit, le Conseil communal informe le Conseil de Ville sur le détail du montant dépensé, à savoir Fr. 300'000.- pour les points 2.1. Systèmes d'exploitation des postes informatiques et des serveurs et 2.2. Sécurité des données, des serveurs et des postes.

Il précise également les éléments liés au point 2.3. Infrastructures réseau et points d'accès Wifi ainsi qu'aux divers et imprévus, qui appellent une approbation du Législatif.

1. PREAMBULE

Le domaine informatique est cette année fortement sollicité au niveau de la sécurité car de nombreuses attaques contre des entreprises ou entités publiques ont eu lieu, et ceci nécessite de plus en plus de suivre le cycle de mise à niveau des logiciels produits par de grandes entreprises internationales. De ce fait, les fabricants de logiciels ont une politique de renouvellement de leurs produits de plus en plus fréquent, ceci afin de pouvoir garantir une protection efficace à leurs clients. Il en est de même concernant les antivirus, qui deviennent plus performants à chaque nouvelle version, notamment grâce à la détection par analyse de comportement. Les appareils permettant les liaisons réseaux sont aussi pourvus de nouvelles sécurités et de diffusions des ondes réduites, ceci par principe de précaution. Il est donc nécessaire pour la Municipalité d'investir dans de nouveaux appareils et logiciels, ceci afin de respecter le cadre légal de licences utilisateurs, ainsi que de doter l'administration communale de systèmes d'informations offrant les technologies actuelles de protection des données et des personnes.

2. MOYENS DEMANDES

2.1. Systèmes d'exploitation des postes informatiques et des serveurs

Les postes de travail informatiques fonctionnent actuellement sous Windows 7, système d'exploitation qui a donné entière satisfaction depuis plus de 11 ans. Malheureusement, Microsoft a décidé d'arrêter le support de ce système, tant au niveau des mises à jour de sécurité (failles et vulnérabilité du système), qu'au niveau des correctifs du système d'exploitation pour janvier 2020. La Municipalité est donc forcée de faire l'acquisition de Windows 10 pour tous les postes informatiques des différents services de l'Administration communale. Ce nouveau système d'exploitation permettra de travailler avec un produit actuel dont le support étendu annoncé par Microsoft ira jusqu'en janvier 2029, ce qui représente un cycle de vie très intéressant étant donné sa longévité programmée.

Dans l'optique d'offrir un poste de travail sous Windows 10 aux utilisateurs, la ferme de bureaux virtuels a été agrandie par le biais de l'achat d'un serveur supplémentaire. Il est de ce fait indispensable d'acquérir les licences nécessaires à l'utilisation de ce nouvel appareil soit VMware Horizon, permettant la connexion aux machines virtuelles, et Nvidia, favorisant l'utilisation des ressources graphiques de certains utilisateurs.

Coûts de la rubrique :

- licences Windows 10 et Office 2016	Fr.	175'000.00	*
- licences Exchange, SQL Server et Access 2019	Fr.	40'000.00	*
- licences VMware Horizon et Nvidia	Fr.	25'000.00	*

Total de la rubrique **Fr. 240'000.00**

2.2. Sécurité des données, des serveurs et des postes

Il est de plus en plus fréquent de recevoir par courriel ou par le biais d'un lien internet des « maliciels » qui s'installent silencieusement et que l'antivirus actuel n'arrive plus à détecter, tout comme le pare-feu (firewall). L'achat d'un nouveau système de pare-feu et d'antivirus est donc demandé, du fait de l'arrivée à échéance de la licence actuelle, ceci afin de garantir la sécurité des données des utilisateurs et des installations de manière globale. Cette demande concerne les 300 postes du parc informatique de l'Administration, des écoles et des SID.

Un logiciel de gestion des connexions de prestataires externes est aussi indispensable dans le cadre de la politique de sécurité des infrastructures critiques de la Ville et des SID (gestion de l'eau, centrale électrique, ...). Une série de licences doivent donc être achetées pour pouvoir contrôler facilement les accès en télémaintenance des prestataires externes.

Coûts de la rubrique :

- pare-feu (Sophos)	Fr.	35'000.00	*
- antivirus (Trend Micro)	Fr.	20'000.00	*
- logiciel de gestion des connexions externes	Fr.	5'000.00	*

Total de la rubrique **Fr. 60'000.00**

2.3. Infrastructures réseau et points d'accès Wifi

Il est aussi nécessaire d'investir dans la dernière partie de mise à niveau des infrastructures réseau, entamée en 2017 avec le changement des commutateurs réseaux (switches) sur trois sites communaux (Château, Gros-Seuc et Centre sportif), ceci afin d'avoir un réseau uniforme avec les mêmes possibilités de diffusions des informations et de contrôle des équipements. Est inclus dans cette mise à niveau l'installation de nouvelles bornes Wifi dans l'école primaire du Château et dans le bâtiment du Gros-Seuc, ceci afin de correspondre aux installations se trouvant dans les crèches qui permettent de réduire les émissions radios à un faible niveau, grâce aux technologies actuelles.

Coûts de la rubrique :

- commutateurs réseaux et appareils actifs	Fr.	92'000.00
- installation et formation	Fr.	3'000.00

Total de la rubrique **Fr. 95'000.00**

Les montants suivis d'une étoile (*) seront répartis entre la Commune et les SID.

3. PLANIFICATION

Mai - Juin 2020

Configuration et déploiement des postes clients en Windows 10, Office 2016 et Exchange dans tous les services communaux.

Déploiement du nouvel antivirus en même temps que les postes clients.

Juin - Août 2020

Configuration et installation des différents éléments actifs sur les sites communaux, y compris les nouveaux points d'accès Wifi.

Septembre 2020

Installation du nouveau logiciel de contrôle d'accès à notre réseau par les prestataires externes et mise en place d'un « gentlemen agreement ».

4. DEMANDE DE CREDIT

Les montants demandés dans le cadre de ce crédit se répartissent comme suit :

- systèmes d'exploitation des postes informatiques et des serveurs	Fr. 240'000.00
- sécurité des données, des serveurs et des postes	Fr. 60'000.00
- infrastructures réseau et points d'accès Wifi	Fr. 95'000.00
- divers et imprévus	Fr. 5'000.00
Total général	Fr. 400'000.00

5. FINANCEMENT

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			400'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Financement nécessaire par voie d'emprunt			400'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable	20 %	80'000.00
Durée de l'amortissement comptable	5 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		12'000.00
Total de la charge financière annuelle		92'000.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 88 des comptes 2018.

6. PREAVIS ET CONCLUSION

Ces investissements sont nécessaires afin que la Municipalité respecte le cadre légal de licences utilisateurs et qu'elle dote l'Administration communale de systèmes d'informations offrant les technologies actuelles de protection des données et des personnes.

Ce crédit a été préavisé favorablement par la Commission de la mairie et la Commission des finances. Comme indiqué en préambule, la dépense de Fr. 300'000.- engagée par le Conseil communal selon l'art. 76 LC pour les points 2.1. et 2.2. ne nécessite pas l'approbation du Conseil de Ville mais uniquement une information à cette Autorité.

Le Conseil communal propose donc au Conseil de Ville d'accepter le solde de Fr. 100'000.- pour les éléments liés au point 2.3. Infrastructures réseau et points d'accès Wifi ainsi que pour les divers et imprévus, qui appellent une approbation du Législatif.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :
Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 13 avril 2020 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de la mairie et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Dans le cadre du crédit de Fr. 400'000.- pour le renouvellement des systèmes d'exploitation, la sécurisation des données et l'adaptation des infrastructures réseau, la dépense de Fr. 100'000.- pour le point 2.3. Infrastructures réseau et points d'accès Wifi ainsi que pour les divers et imprévus est acceptée.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Rémy Meury

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 mai 2020